



# Assemblée générale

Distr. générale  
29 mars 2022  
Français  
Original : anglais

## Conseil des droits de l'homme

### Quarante-neuvième session

28 février-1<sup>er</sup> avril 2022

Point 6 de l'ordre du jour

Examen périodique universel

## Décision adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 23 mars 2022

### 49/101. Textes issus de l'Examen périodique universel : Hongrie

*Le Conseil des droits de l'homme,*

*Agissant* dans le cadre du mandat que l'Assemblée générale lui a confié dans sa résolution 60/251, du 15 mars 2006, et conformément à ses résolutions 5/1 et 16/21, des 18 juin 2007 et 25 mars 2011, et à la déclaration de son président PRST/8/1, du 9 avril 2008, concernant les modalités et pratiques relatives à l'Examen périodique universel,

*Ayant procédé* à l'Examen concernant la Hongrie le 2 novembre 2021 conformément à toutes les dispositions pertinentes de l'annexe de sa résolution 5/1,

*Adopte* les textes issus de l'Examen concernant la Hongrie, à savoir le rapport du Groupe de travail chargé de l'Examen périodique universel<sup>1</sup>, les observations de la Hongrie sur les recommandations et/ou conclusions, ses engagements et les réponses qu'elle a apportées, avant l'adoption desdits textes en plénière, aux questions ou aux points qui n'avaient pas été suffisamment traités pendant le dialogue mené dans le cadre du Groupe de travail<sup>2</sup>.

*41<sup>e</sup> séance  
23 mars 2022*

[Adoptée sans vote.]

<sup>1</sup> [A/HRC/49/8](#).

<sup>2</sup> [A/HRC/49/8/Add.1](#) ; voir aussi [A/HRC/49/2](#), deuxième partie, chap. VI.

